

## 7 – Demande de service civique

Afin que les associations puissent développer au mieux leurs actions, cette année, le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES 83) propose l'attribution de service civique dans le cadre de l'appel à projets 2023.

Le service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans.

Ce service civique a pour but la réalisation d'une mission d'intérêt général. Elle donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un complément (en nature ou en argent) versé par l'organisme d'accueil.

Une partie du complément peut être assurée par le présent appel à projet « **Appartenance Républicaine, promotion de la laïcité, citoyenneté et lutte contre les séparatismes** ».

### Procédure d'obtention de subventions au titre d'un service civique :

L'obtention du financement passe par une demande d'agrément étudié par les SDEJS selon les conditions suivantes :

- Avoir au moins 1 an d'existence (sauf dérogation accordée par l'Agence du service civique)
- Indiquer le nombre de volontaires envisagé, les conditions de leur accompagnement et, s'il y a lieu, les conditions d'accompagnement spécifiques des volontaires mineurs de plus de 16 ans
- Proposer des missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation et justifier de la capacité à les exercer dans de bonnes conditions
- Disposer d'une organisation et de moyens compatibles avec la formation, l'accompagnement et la prise en charge des volontaires, y compris lorsque les missions se déroulent à l'étranger
- Présenter un budget en équilibre et une situation financière saine sur les 3 derniers exercices clos (sauf dérogation accordée sur la durée d'existence par l'Agence du service civique).

Depuis le 1er janvier 2022, l'agrément d'engagement de service civique et de volontariat associatif est également soumis au respect du contrat d'engagement républicain.

Enfin, l'organisme doit également ajouter, à sa demande, les moyens humains et matériels qu'elle envisage de mobiliser pour mettre en œuvre le programme de formation, dispensé au titre du volet théorique, de la formation civique et citoyenne.

Vous trouvez en pièce jointe du mail de lancement de l'appel à projet le dossier de demande d'agrément.

Pour la mise en place de l'agrément et le dépôt des dossiers, le service du SDEJS 83 peut vous accompagner :

Contact :

sdjes83-service-civique@ac-nice.fr

Copie :

**Madame Amandine LEFORT,**  
06 03 82 54 83  
amandine.lefort@ac-nice.fr

Il n'y a pas de date limite de dépôt de la demande d'agrément et de subventions.